

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, tenue au Centre communautaire Desjardins, lundi le 14 janvier 2019, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre	M. Christian Toupin	M ^{me} Jacqueline D'Astous
	M. Raymond Lavoie	M ^{me} Guylaine Gagnon

Tous les conseillers membres du susdit Conseil formant quorum, **M. Wilfrid Lepage**, maire ainsi que **Mme Joany Gagnon Théberge**, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que 14 citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SESSION (19h30)

Après le mot d'ouverture, le Maire débute la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-R-04 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES (ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018, EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2019)

19-R-05 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 10 janvier 2019.

4. APPROBATION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2018

4.1 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

19-R-06 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois de décembre 2018 au montant de 77 084,35 \$ tel qu'apparaissant sur le document Certificat de disponibilité de crédit 14-01-2019.

5. CORRESPONDANCE

5.1 DEMANDE DE DÉNEIGEMENT (FAMILLES THIBAULT ET LEGAULT)

M. le Maire ainsi que 2 conseillers sont allés visiter les lieux et ont demandé une soumission à Excavation Robert Fournier pour le déneigement d'une partie de la rue du Boisé sur une distance de 100 mètres ainsi qu'une partie de la rue du Ruisseau, sur une distance de 300 mètres.

19-R-07 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déneigement de ces portions de rues car celles-ci sont verbalisées, et d'accepter la soumission d'Excavation Robert Fournier au coût de 600 \$ pour le reste de l'hiver 2019 (900 \$ pour l'année complète).

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-07

19-R-08 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé unanimement de donner l'avis de motion pour le Règlement 2019-01 modifiant le Règlement 2018-07 sur la sécurité, la paix et l'ordre, concernant la consommation de cannabis dans les lieux publics.

6.2 FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE

19-R-09 Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion auprès de la FQM pour l'année 2019, au coût de 1 091,09 \$.

6.3 JOURNAL INFO DIMANCHE – PARUTION D'UN ARTICLE SUR SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

19-R-10 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la parution d'un article sur Saint-Simon-de-Rimouski, où M. le Maire a été interviewé, au coût de 195 \$ plus taxes.

6.4 TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR 2019

19-R-11 Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les tarifs 2019 présentés par la ville de Rivière-du-Loup en date du 26 septembre 2018, qui sont entre autres de 76 \$ la tonne métrique, même

taux que 2018, pour les matières résiduelles provenant d'une municipalité ayant le droit d'accès.

6.5 RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE Madame Mylène Boucher détient un contrat de travail signé le 27 février 2017 la liant à la Municipalité de St-Simon-de-Rimouski à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU QUE le contrat prévoit à la clause 7.2 les modalités de résiliation dudit contrat par la Municipalité;

ATTENDU QUE, conformément à cette clause, un préavis de trente (30) jours a été remis par huissier à Madame Boucher le 5 décembre 2018 l'informant de l'intention de la Municipalité de résilier son contrat lors de l'assemblée du Conseil municipal du 14 janvier 2019 et décrivant les faits et les motifs de cette résiliation;

ATTENDU QUE, tel que prévu à cette clause, le préavis informait Madame Boucher du fait que la Municipalité lui donnait l'occasion d'être entendue par le Conseil municipal avant de prendre une telle décision et ce lors de sa réunion de travail du 9 janvier 2019, réunion où Madame Boucher ne s'est pas présentée;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a décidé de maintenir son intention;

19-R-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire Wilfrid Lepage et résolu par l'ensemble des conseillers présents sauf M. Pierre M. Barre qui s'abstient invoquant un conflit d'intérêt :

DE mettre fin au contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mylène Boucher, à compter de ce jour.

6.6 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière doit être comblé suite à la résiliation du contrat de travail de Madame Mylène Boucher, ancienne titulaire du poste;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'intérêt pour combler ce poste et que quatre (4) candidats ont été retenus dont trois (3) se sont présentés en entrevue les 27 et 29 novembre 2018;

ATTENDU QUE le comité chargé d'analyser les candidatures a porté son choix sur Madame Nancy Dubé et a suggéré au Conseil municipal d'entériner ce choix;

19-R-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire Wilfrid Lepage et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l'embauche et à la nomination de Madame Nancy Dubé à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à compter de ce jour;

DE confier au maire Wilfrid Lepage le soin de signer, au nom de la Municipalité, le contrat d'engagement négocié entre les parties.

7. URBANISME

7.1 PRIX DES MÉDAILLES ET DES SÉJOURS DE FOURRIÈRE (RÈGLEMENT 2018-04)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2018-04 concernant la garde d'animaux le 12 septembre 2018;

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit des dispositions concernant le bien-être animal, les chiens, les licences pour chiens, des dispositions générales encadrant la garde de divers animaux, les nuisances, la saisie, la garde en fourrière et des sanctions advenant le non-respect;

ATTENDU QUE l'enregistrement de tout chien dont le gardien vit habituellement à Saint-Simon-de-Rimouski doit se faire auprès de la Municipalité au moyen d'un formulaire prévu à cette fin;

19-R-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir le coût de l'enregistrement à 5 \$, et ce, une seule fois pour toute la durée de vie de l'animal. Une médaille au nom de la Municipalité avec un numéro sera délivrée et devra être portée en tout temps par le chien. Ceci dans le but de retrouver le domicile de l'animal dans les plus brefs délais.

Tout animal saisi par la Municipalité sera apporté à la fourrière dans le but de retrouver son maître. Un séjour de fourrière coûtera 25 \$ par jour au maître advenant le cas où il

reprend possession de son animal. Le maître devra enregistrer son chien advenant l'obligation, payer les frais de fourrière et les sanctions, s'il y a lieu.

Advenant que le gardien ne reprenne pas possession de son animal dans les 3 jours suivant la saisie, la Municipalité devient propriétaire de l'animal. Elle procédera à une campagne d'adoption durant 3 jours. Advenant que l'animal ne puisse être adopté (malade, blessure, dangereux) ou n'est pas adopté au bout de la période à cette fin, celui-ci sera euthanasié par un vétérinaire.

7.2 BILAN DES PERMIS 2018

L'an 2018 aura été une année chargée. Effectivement, un montant de 3 215 200 \$ a été investi en travaux de tout genre, ce qui est une année record. De plus, la Municipalité accueillera de nouveaux résidents grâce aux cinq (5) résidences unifamiliales en cours de construction.

7.3 RÉOLUTION DOSSIER FERME BELAN

19-R-15 Il est proposé par M. Christian Toupin, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la décision prise par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 décembre dernier, c'est-à-dire de ne pas sanctionner le propriétaire de la Ferme Belan et de clore le dossier de déboisement.

8. VOIRIE & TRAVAUX PUBLICS

8.1 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

19-R-16 Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Gilles Deschênes comme employé municipal pour la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski. La rédaction et la signature du contrat suivra avec la venue de Mme Nancy Dubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

9. PROTECTION INCENDIE

9.1 NOMINATION D'UN CAPITAINE

19-R-17 Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Frédéric Racine à titre de capitaine à temps partiel pour les pompiers de la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski. Cette nomination est soumise à une période de probation d'une durée de 6 mois.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RÉSOLUTION – MONTANT FORFAITAIRE POUR LE TEMPS CONSACRÉ AU GLAÇAGE DE LA PATINOIRE

19-R-18 Il est proposé par Mme Jacqueline D’Astous, conseillère, appuyé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de payer un montant de 30 \$ par journée à M. Claude Plourde pour le glaçage de la patinoire au Centre communautaire Desjardins.

11. DÉVELOPPEMENT

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOYÉ D’ÉTÉ CANADA 2019 POUR LE PARC CROC-NATURE

19-R-19 Il est proposé par M. Christian Toupin, conseiller, appuyé et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’appuyer la demande de la Brigade Verte dans le cadre du programme *Emploi d’été Canada 2019* pour l’embauche d’un employé durant la saison estivale. La Municipalité s’engage à défrayer les coûts des charges sociales pour cet employé.

12. VARIA

Aucun autre point n’est ajouté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (20H00)

M. le Maire débute la période de questions en faisant un rappel de certains articles du Règlement 2018-13 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION (20H30)

19-R-20 Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l’unanimité des conseillers présents de lever la réunion à 20h30.

Wilfrid Lepage
Président de l’assemblée

Joany Gagnon Théberge
Secrétaire-trésorière adjointe